

CENTRE D'ACTIVITÉS DE JOUR



ACTIVITÉS THÉRAPEUTIQUES

Activités spécialisées de maintien des acquis et de l'autonomie : arts plastique, musique, cuisine, ateliers, danse, jeux de société, motricité fine, etc.



INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES

Les intervenants sont qualifiés afin de mettre en place et appliquer des plans d'intervention personnalisés aux besoins de chaque participant.



PARTICIPATION SOCIALE

Activités supervisées d'intégration dans la communauté: quilles, piscine, cinéma, parc, plage, randonnée pédestre, activités thématiques, etc.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- être âgé de 21 ans et plus ;
- habiter la MRC de Memphrémagog ;
- vivre dans sa famille naturelle ;
- avoir un diagnostic de DI ou TSA ;
- avoir un intervenant social du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.



CRITÈRES D'INADMISSIBILITÉ

- ratio d'intervention 1/1 ou 1/2 ;
- trouble de comportement sévère ;
- problème de mobilité qui nécessite des transferts physiques à l'aide d'adaptations spécifiques ;
- manque d'autonomie dans les soins d'hygiène et l'alimentation.

• CENTRE • D'ACTIVITÉS DE JOUR •

LISTE DE VÉRIFICATION

- Le participant est âgé de 21 ans et plus.
- Le participant habite dans la MRC de Memphrémagog.
- Le participant habite avec sa famille naturelle.
- Le participant a un intervenant social de la direction SAD-SSG-DTSA du CIUSSSE-CHUS.
- Le participant a un minimum d'autonomie dans ses soins d'hygiène.
- Le participant a un minimum d'autonomie dans son alimentation.
- Le participant nécessite un ratio d'intervention minimum d'1/3.
- Le participant n'a pas de problème de mobilité qui nécessite un transfert physique.
- Le participant n'a pas de trouble de comportement sévère et récurrent.
- Le participant est admissible au transport adapté, au besoin.